

que la volonté d'un peuple soit annihilée par les intérêts d'une minorité.

Monsieur le Président, chaque fois qu'une démocratie tombe en raison d'un coup d'État, où que ce soit, les nations ici représentées ont le devoir d'intervenir pour protéger les principes qu'elles chérissent. Aussi je demande instamment à tous les pays de se joindre à l'OEA pour essayer de restaurer la stabilité constitutionnelle dans la région.

Mardi, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA se sont à nouveau réunis pour prendre connaissance du rapport de la mission ministérielle et examiner quelles autres mesures devraient être prises. Nous avons confirmé notre engagement de donner suite aux mesures annoncées dans notre précédente résolution. Nous avons condamné le recours à la violence et à la coercition militaire pour remplacer illégalement le président constitutionnellement élu d'Haïti. Aucun des membres de l'OEA n'acceptera de reconnaître un gouvernement, quel qu'il soit, qui aurait été mis en place dans de telles circonstances ou encore élu par suite de ces actions illégales.

Nous avons demandé à tous les membres de l'OEA de geler les avoirs du gouvernement haïtien et de soumettre Haïti à un embargo commercial, sauf en ce qui concerne l'aide humanitaire.

Je crois que les nouveaux dirigeants ne sont pas en mesure de gouverner le pays, et je pense que les sanctions prises par l'OEA arriveront à les convaincre de remettre le pouvoir au président démocratiquement élu, M. Jean-Bertrand Aristide.

Voilà pour le court terme en Haïti. Reste le problème à long terme.

Au cours de nos visites en Haïti, il nous est clairement apparu qu'une importante participation multilatérale serait nécessaire pour l'établissement de solides institutions démocratiques. C'est pour cette raison que l'OEA a accepté, à l'invitation du président Aristide, de mettre sur pied une mission civile chargée d'appuyer et de renforcer la démocratie constitutionnelle en Haïti (OEA - DEMOC), qui se rendra dans ce pays afin d'aider les Haïtiens à :

- 1) raffermir les institutions démocratiques,
- 2) assurer la pleine application de la constitution,
- 3) inculquer à la population le respect des droits humains de tous les Haïtiens, et